

**DELIBERATION N°CS-2019/06**

**OBJET : Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2018**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois janvier, à 18 heures, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaients présents

Mesdames : G. BARRON FERRY, A. CHANTRAINE, E. DAUFFER, C. POUZERGUE, V. SARSELLI et C. SCHUTZ.

Messieurs : A. BADOIL, S. BOUKACEM, L. CHEVIAKOFF, G. DASSONVILLE, J-Y. DELOSTE, G. EYMARD, G. LHOPITAL, D. MALOSSE, B. MORETTON, E. PEDRO, J. PIEGAY, L. PROTON, M. RANTONNET, C. ROZET et J-M. THIMONIER.

Président : A. BADOIL.

Bloc de compétences : Bloc de compétence « Affaire générale »

Secrétaire de séance : S. BOUKACEM.

Nombre de Conseillers en exercice : 37 (Présents : 21 / Voix : 64).

Convocation en date du : 16 janvier 2019.

Nature de l'acte : Domaine et Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé (3.6)

**Monsieur le Président** rappelle que l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné.

Il est donc proposé au Conseil syndical d'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année 2018.

Ce bilan fait état des acquisitions suivantes :

<b>Bilan des acquisitions</b>				
Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Superficie	Montant
Terrain nu	Tassin la Demi-Lune	BH 223/221	00ha04a15ca	3 024,00 €
Terrain nu	Sainte-Foy-lès-Lyon	AX 394	00ha 00a65ca	14 586,00 €
Terrain nu	Tassin la Demi-Lune	BH 233/235	00ha00a57ca 00ha01a72ca	6 924,00 €
Terrain nu	Tassin la Demi-Lune	BH 239	00ha03a87ca	2 052,00 €
Terrain nu	Tassin la Demi-Lune	BH 231	00ha05a63ca	22 112,00 €
Terrain nu	Tassin la Demi-Lune	BH 219	00ha00a65ca	1 872,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>00ha 17a 24ca</b>	<b>50 570,00 €</b>

Aucune surface n'a été cédée au cours de l'année 2018.

**LE CONSEIL SYNDICAL**, invité à se prononcer,

Où l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-37,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 64 voix pour,**

Affaires d'intérêt général												
Adhérents	Nombre de délégués présents			Nombre de voix par délégué	Résultat du vote							
	Titulaires	Suppléants	Total		Nombre de voix exprimées		POUR		CONTRE		ABSTENTION	
					Vote	Total	Vote	Total	Vote	Total	Vote	Total
Métropole de Lyon	4	2	6	6	6	36	6	36	0	0	0	0
CCVL	3	1	4	4	4	16	4	16	0	0	0	0
CCVG	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0
CCPA	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
CCMDL	1	0	1	1+1	1+1	2	1+1	2	0	0	0	0
Communes	10	0	10	1	10	10	10	10	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>			<b>21</b>			<b>64</b>		<b>64</b>		<b>0</b>		<b>0</b>

**ARTICLE UNIQUE : D'approuver** le bilan des acquisitions et cessions tel que présenté, qui sera annexé au Compte Administratif de l'exercice 2018.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le 28/01/19  
et de la publication le 28/01/19

LE PRESIDENT  
Alain BADOIL

LE PRESIDENT  
Alain BADOIL

